

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 246144  
Nos réf. : 2014-000978  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 14/04/2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

3 rue du Colisée  
30947 NIMES

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet d'extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par  
Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.**

Par courrier reçu le **13/02/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

**Frédéric DENTAND**

Copie : Mairie de Nîmes/Service de l'Urbanisme